



Chemloul &
Associés

Newsletter N° 15

Décembre 2016

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



Le décret présidentiel n° 16-328 du 14 décembre 2016 a ratifié la convention entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers « FATCA », signée à Alger, le 13 octobre 2015.

[\(JO n° 74 du 18 décembre 2016 p.3\)](#)



Le décret présidentiel n° 16-253 du 27 septembre 2016 a ratifié la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles Pan Euro-méditerranéennes, signée à Bruxelles, le 5 octobre 2012.

[\(JO n° 75 du 21 décembre 2016 p.3\)](#)



Le décret présidentiel n° 16-329 du 14 décembre 2016 a ratifié l'amendement à l'article 38 des statuts de l'Organisation mondiale du tourisme, prévu par la résolution 521 (XVII) adoptée par l'assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme à Cartagena de Indias (Colombie) en novembre 2007.

(JO n° 75 du 21 décembre 2016 p.3)



Le décret présidentiel n° 16-333 du 14 décembre 2016 a ratifié l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République de Malte relatif au transport aérien, signé à Alger le 18 novembre 2015.

(JO n° 76 du 25 décembre 2016 p.3)

NATIONAL



La loi n° 16-14 du 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017, a été publiée au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

(JO n° 77 du 29 décembre 2016 p.3)



La loi n° 16-15 du 31 décembre 2016 a modifié et complété la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite.

(JO n° 78 du 31 décembre 2016 p.3)



Le décret présidentiel n° 16-295 du 22 novembre 2016 a créé l'établissement de développement des industries aéronautiques, dans le cadre des dispositions du décret présidentiel n° 08-102 du 26 mars 2008, fixant le statut-type des établissements publics à caractère industriel et commercial relevant du secteur économique de l'armée nationale populaire.

(JO n° 69 du 6 décembre 2016 p.5)



Le décret présidentiel n° 16-309 du 28 novembre 2016 a fixé la composition et fonctionnement du Conseil national économique et social.

(JO n° 69 du 6 décembre 2016 p.8)



Le décret présidentiel n° 16-316 du 5 décembre 2016 a approuvé l'accord de prêt n° 2000200000453 signé le 23 novembre 2016 à Abidjan (Côte d'Ivoire) entre la République algérienne démocratique et populaire et la Banque africaine de développement pour le financement du programme d'appui à la compétitivité industrielle et énergétique.

(JO n° 69 du 6 décembre 2016 p.11)



Le décret exécutif n° 16-299 du 23 novembre 2016 a fixé les conditions et les modalités d'utilisation des objets et des matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires ainsi que les produits de nettoyage de ces matériaux, en application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 09-03 du 25 février 2009, relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.

(JO n° 69 du 6 décembre 2016 p.12)



Le décret exécutif n° 16-308 du 28 novembre 2016 a délimité, déclaré et classé les zones d'expansion et sites touristiques, en application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 03-03 du 17 février 2003, relative aux zones d'expansion et sites touristiques. (JO n° 70 du 8 décembre 2016 p.10)



- Le décret exécutif n° 16-310 du 30 novembre 2016 a fixé les conditions et les modalités de transfert du droit au bail d'un logement public locatif relevant de la gestion des OPGI. (JO n° 70 du 8 décembre 2016 p.18)

- Le décret exécutif n° 16-323 du 13 décembre 2016 a fixé la liste des agents relevant de l'administration de l'habitat et de l'urbanisme, habilités à constater les infractions aux dispositions relatives à l'activité de promotion immobilière ainsi que les modalités de leur désignation, en application des dispositions de l'article 66 de la loi n° 11-04 du 17 février 2011 fixant les règles régissant l'activité de promotion immobilière.

(JO n° 73 du 15 décembre 2016 p.8)



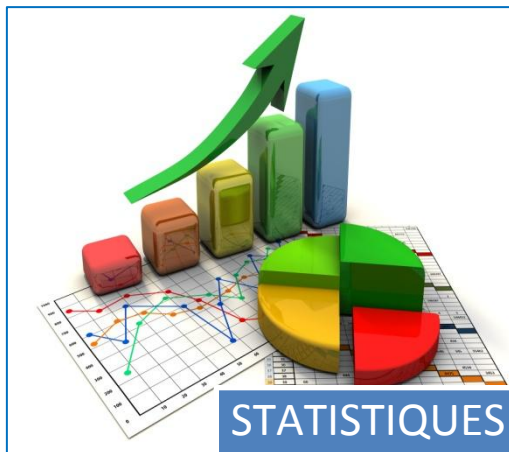
Le décret exécutif n° 16-271 du 31 octobre 2016 a fixé les modalités d'application de la redevance due en raison de l'usage à titre onéreux du domaine public hydraulique pour les eaux minérales et les eaux de source (rectificatif).

(JO n° 70 du 8 décembre 2016 p.19)



Le décret exécutif n° 16-320 du 13 décembre 2016 a fixé les dispositions particulières applicables au secrétaire général de la commune, en application des dispositions des articles 127, 128 et 129 de la loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

[\(JO n° 73 du 15 décembre 2016 p.3\)](#)



Le décret exécutif n° 16-321 du 13 décembre 2016 a fixé les modalités d'accès de l'office national des statistiques (ONS) aux bases de données du centre national du registre de commerce (CNRC) et les procédures de son application, en application des dispositions de l'article 67 de la loi n° 10-13 du 29 décembre 2010, portant loi de finances pour 2011.

[\(JO n° 73 du 15 décembre 2016 p.6\)](#)



Le décret exécutif n° 16-324 du 13 décembre 2016 a modifié et complété le décret exécutif n° 05-464 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la normalisation.

[\(JO n° 73 du 15 décembre 2016 p.9\)](#)



Le décret exécutif n° 16-334 du 19 décembre 2016 a fixé les conditions et modalités d'organisation et de fonctionnement de l'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance, en application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 15-12 du 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant.

[\(JO n° 75 du 21 décembre 2016 p.9\)](#)

- Arrêté du 20 octobre 2016 fixant les caractéristiques techniques de la carte de la personne âgée, en application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 13-139 du 10 avril 2013, fixant les conditions et modalités d'octroi de la carte de la personne âgée.

(JO n° 74 du 21 décembre 2016 p.32)



- Le décret exécutif n° 16-335 du 19 décembre 2016 a fixé les conditions et les modalités de vote des citoyens algériens résidant à l'étranger pour l'élection des membres de l'assemblée populaire nationale.

(JO n° 75 du 21 décembre 2016 p.12)

- Le décret exécutif n° 16-336 du 19 décembre 2016 a fixé les modalités d'établissement et de délivrance de la carte d'électeur, ainsi que sa durée de validité, en application des dispositions de l'article 24 de la loi organique n° 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral.

(JO n° 75 du 21 décembre 2016 p.13)

- Le décret exécutif n° 16-337 du 19 décembre 2016 a fixé les conditions et formes d'établissement de la procuration pour le vote à l'élection, en application des dispositions de l'article 64 de la loi organique n° 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral.

(JO n° 75 du 21 décembre 2016 p.14)

- Le décret exécutif n° 16-338 du 19 décembre 2016 a fixé les modalités de publicité des candidatures aux élections, en application des dispositions de l'article 177 de la loi organique n° 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral.

(JO n° 75 du 21 décembre 2016 p.15)



L'arrêté interministériel du 3 novembre 2016 a modifié l'arrêté interministériel du 14 février 2010, fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre du conseil national économique et social.

(JO n° 70 du 8 décembre 2016 p.27)



L'arrêté interministériel du 28 novembre 2016 a fixé les modalités d'application des dispositions des articles 2 et 51 de la loi de finances pour 2016, qui ont modifié les dispositions des articles 142 du code des impôts directs et taxes assimilées et 57 de la loi de finances complémentaire pour 2009, relatifs à l'obligation de réinvestissement de 30% de la part des bénéfices correspondant aux exonérations ou réductions d'impôts accordés dans le cadre des dispositifs de soutien à l'investissement.

(JO n° 71 du 11 décembre 2016 p.25)



L'arrêté interministériel du 31 octobre 2016 a fixé les caractéristiques techniques, les mentions, les inscriptions, les signes et les couleurs utilisés par les logos de l'appellation d'origine (AO) et de l'indication géographique (IG) des produits agricoles ou d'origine agricole, en application des dispositions de l'article 26 du décret exécutif n° 13-260 du 7 juillet 2013, fixant le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole.

(JO n° 72 du 13 décembre 2016 p.27)



L'arrêté du 2 juillet 2016 a homologué les indices des salaires et matières du 1^{er} trimestre 2016, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de hydraulique (BTPH), en application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

(JO n° 73 du 15 décembre 2016 p.20)



L'arrêté du 7 décembre 2016 a créé une commission technique chargée de l'inspection, de l'entretien et de la densification du bornage frontalier algéro-nigérien, en application des dispositions du procès-verbal de la réunion relative à l'inspection, à l'entretien et à la densification des bornes de la frontière d'Etat entre la République algérienne démocratique et populaire et la République du Niger, qui s'est tenue à Niamey au Niger du 25 au 27 octobre 2016.

(JO n° 76 du 25 décembre 2016 p.12)

BANQUE D'ALGERIE

Le règlement n° 16-04 du 17 novembre 2016 a modifié et complété le règlement n° 07-01 du 3 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises.

(JO n° 71 du 11 décembre 2016 p.30)

Pour plus d'informations :

www.chemloulassociés.com